

## LES « BULLETINS » DES MINISTRES - UNE DÉFORMATION DANGEREUSE DU CHAMP POLITIQUE

Par Jean Blairon et Jacqueline Fastrès

La période électorale qui vient de s'ouvrir est riche d'enseignements sur le champ<sup>1</sup> politique. En particulier, le rôle de plus en plus grand qu'y jouent les acteurs du champ médiatique est patent. Ce rôle produit une déformation significative – et préoccupante – du champ politique.

Pierre Bourdieu le conceptualisait ainsi :

« Une des transformations les plus importantes de la politique depuis une vingtaine d'années est liée au fait que des agents qui pouvaient se considérer ou être considérés comme des **spectateurs** du champ politique, sont devenus **des agents en première personne** [nous soulignons]. Je veux parler des journalistes et en particulier des journalistes de télévision et aussi des spécialistes des sondages. Si nous devons décrire le champ politique aujourd'hui, il faudrait y inclure ces catégories d'agents pour la simple raison qu'ils y produisent des effets. On me demande souvent à quoi je reconnais qu'une institution ou qu'un agent fait partie d'un champ. La réponse est simple : on reconnaît la présence ou l'existence d'un agent dans un champ au fait qu'il transforme l'état du champ (ou que cela change beaucoup de choses si on l'enlève). »<sup>2</sup>

Nous voudrions illustrer quelques-unes des conséquences de cette transformation à partir de l'analyse d'un exemple concret : le « bulletin des Ministres » que le journal *Le Soir* a publié récemment ; nous analyserons les bulletins des Ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie publiés les 23 et 24 avril 2019. Nous avons limité cette analyse à un exemple que l'on peut considérer comme emblématique ; une étude plus approfondie pourrait montrer qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé.

Voici la manière dont *Le Soir* explique cette action :

« Dès ce **samedi 20 avril**, la rédaction du « Soir » se mobilise pour vous faire vivre les élections régionales et fédérales, et vous présente le bulletin des gouvernements. A un peu plus d'un mois des élections, il nous semble intéressant de tirer le bilan des exécutifs, fédéral, communautaire et régionaux, à travers ces bulletins qui récapitulent les actes, les paroles et les visions de la législature écoulée. **Donner des points aux femmes et aux hommes qui ont dirigé le pays ces dernières années est un acte démocratique. C'est aussi une vraie responsabilité éditoriale. Ce n'est pas un jeu**<sup>3</sup> » [c'est nous qui soulignons].

1 Par « champ », on peut entendre un espace spécifique de la vie sociale, qui est doté d'une relative autonomie, qui est régi par des règles propres qui ne valent pas d'office en dehors de lui, qui est défini par un état des relations entre les agents qui le composent (ceux qui le dominent imposent aux autres un fonctionnement qui le plus souvent leur est profitable).

2 P. Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires, 2000, p. 61.

3 « Elections 2019 : le bulletin des ministres avec « Le Soir » dès ce samedi », *Le Soir*, mise en ligne le 19/04/2019, <https://plus.lesoir.be/219195/article/2019-04-19/elections-2019-le-bulletin-des-ministres-avec-le-soir-des-ce-samedi>, consulté le 7/5/2019.

## SUSCITER LE PROBLÈME DONT ON EST LA SOLUTION

Une première constatation s'impose : près d'un tiers de la cotation des différents Ministres est attribué par les journalistes relativement... à la relation que les Ministres ont entretenue avec eux.

Le critère « communication » représente 30 points sur 100.<sup>4</sup>

La cotation positive de Marie-Martine Schyns (25/30) est expliquée comme suit :

« Marie-Martine Schyns ne craint ni les parents, ni les profs, ni les associations, ni les élèves. Elle a mouillé sa chemise pour se confronter durant de longues soirées aux controverses du terrain. **La réactivité de son cabinet aux sollicitations des médias est exemplaire.** »

Celle de Rachid Madrane, moins bonne (15/30), est commentée ainsi :

« Bon communicateur, il s'est pourtant montré discret et très prudent, même au sujet des matières qui lui offraient une certaine visibilité (Aide à la jeunesse, Sport) et dans lesquelles il s'est montré plus impliqué. »

Etant nous-même impliqué dans le secteur de l'aide à la jeunesse, nous avons pu constater que le Ministre « ne craignait pas davantage » les familles, les jeunes, les professionnels, les fédérations et qu'il avait été aussi très présent sur le terrain. Nous ignorons ce qui justifie un tel écart de 10 points. On se demande aussi pourquoi la discrétion et la prudence pourraient être reprochées au Ministre. Dans la phrase que nous citons, l'« implication » du Ministre est en fait reliée à la visibilité médiatique, ce qui ne laisse pas d'étonner : aurait-il manqué de « réactivité » par rapport aux sollicitations des médias ?

Pierre Bourdieu constatait que les agents du champ médiatique s'érigeaient en arbitres dans tous les champs (comme la culture, le sport, l'économie...)<sup>5</sup>. Il faut relever ici qu'un pas de plus a été franchi : l'arbitrage se fait par rapport aux critères non du champ politique, **mais du champ médiatique lui-même.**

Autrement dit : la qualité de l'action politique est jugée par rapport à la place qu'elle accorde aux agents du champ médiatique et elle est jugée par les agents du champ médiatique eux-mêmes, juges et parties...

## S'EXEMPTER DES CONTRAINTES QU'ON IMPOSE AUX AUTRES

Une deuxième constatation massive : alors que les agents médiatiques et politiques font finalement partie du même champ, les premiers jugent les autres à l'aune de critères dont ils s'exemptent eux-mêmes.

Ainsi, les journalistes jangent « la vision » des Ministres (pour 30 autres points), sans préciser les critères qu'ils emploient et la vision que ces critères traduisent et qui serait la leur.<sup>6</sup>

La cotation de Jean-Claude Marcourt est symptomatique de ce problème :

« Sa vision : 18/30

Son fil rouge, c'est le décret « Paysage » voté à la fin de la précédente législature. Il a constitué sa principale feuille de route, cherchant à l'implémenter dans un contexte difficile. Pour les médias, Jean-Claude Marcourt s'est distingué par une vision beaucoup plus économique du secteur que ses prédécesseurs. Il s'est montré à l'écoute des différents acteurs et a soutenu leurs revendications. Il ne

4 Voici comment le journal présente ce critère : « on juge ici tout à la fois la communication envers les citoyens et les acteurs des secteurs concernés... A noter que la surcommunication et la communication outrancière font perdre des points. », V. Lamquin, « Le bulletin des ministres bruxellois : discrète satis' pour le gouvernement Vervoort », *Le Soir*, mise en ligne le 24/04/2019, <https://plus.lesoir.be/220134/article/2019-04-24/le-bulletin-des-ministres-bruxellois-discrete-satis-pour-le-gouvernement>, consulté le 7/5/2019.

Il n'est donc pas ici question en principe de la communication médiatique en tant que telle, dont l'abus semblerait même défavorable ?

5 Notamment dans son ouvrage *Sur la télévision*, paru à Paris chez Raisons d'agir en 1996.

6 Voici comment le journal présente ce critère : « Il s'agit ici de déterminer si le ministre a fait montre d'une vision pour les compétences dont il avait la charge, s'il a défini une stratégie à court, moyen ou long terme en la matière. », V. Lamquin, « Le bulletin des ministres bruxellois... », *op. cit.*

s'est néanmoins pas distingué par une vision très ambitieuse et n'a pas cherché à révolutionner les grands équilibres. »

Faut-il donc, pour bénéficier d'une appréciation meilleure, « chercher à révolutionner les grands équilibres » ? Quelle est la « vision » (non expliquée) qui rendrait légitime un tel critère ?

On ne peut que penser que ce sont les contraintes mêmes du champ médiatique (course au scoop dans une concurrence effrénée, renouvellement fréquent du « produit » que l'on cherche à vendre, innovations « attractives » qui suivent le cycle de la marchandise et prétendent « changer le quotidien » (sic)) qui sont ainsi importées dans le champ politique, tel qu'il constitue une « rubrique » de la marchandise à promouvoir.

C'est donc au nom d'une absence totale de vision critique sur le champ médiatique (sur son « bougisme » artificiel) que ses agents peuvent imposer, sans guère de recul ni de justification, un critère de « vision » « révolutionnaire » aux acteurs du champ politique.

Le même a priori « déplacé » (c'est-à-dire importé d'un champ à l'autre) se repère dans ce jugement à propos du Ministre-Président Demotte :

« Alors qu'on voyait plutôt le Tournaisien filer vers une fin de législature sans soubresauts, voilà que le projet wallon de réforme des aides à la promotion de l'emploi (les points APE) a rendu une part de vigueur presque inédite à ce mandataire plutôt connu pour sa placidité. »

Nous touchons là, évidemment, à un effet de déformation très important : non seulement la vie politique est individualisée à l'excès (chaque Ministre devant se singulariser à outrance pour pouvoir être comparé... aux autres), mais elle doit obéir à un critère de renouvellement obscur, de « vigueur » qui défraie (la chronique), qui n'a de sens que dans un autre espace (le champ médiatique)...

La « vision » sur laquelle s'appuient les journalistes pour juger de la « vision » des Ministres qu'ils prétendent pouvoir noter s'apparente dès lors à... une absence de vision, puisqu'elle semble extrêmement déterminée par les contraintes qu'ils subissent dans leur propre champ : notamment une concurrence effrénée qui les conduit à vouloir se démarquer (avec vigueur ?), tout en se livrant paradoxalement, Pierre Bourdieu l'a souvent noté, à une imitation généralisée les uns des autres...

## L'ACTION POLITIQUE ET SES CRITÈRES

Il est très risqué de critiquer la manière dont les agents médiatiques prétendent arbitrer le travail de tous les autres agents dans tous les autres champs, comme il est très difficile de s'attaquer à un monopole, quel qu'il soit : la situation de monopole permet de fixer unilatéralement les règles du jeu, y compris celles qui régissent la critique du monopole.

Au moins peut-on s'imposer à soi-même ce que l'on voudrait voir plus présent dans les pratiques que l'on observe.

Il n'est en effet pas inutile, loin s'en faut, d'essayer de contribuer à ce que chacun puisse, de façon autonome, se forger son propre jugement, surtout lorsque celui-ci doit s'exprimer dans un vote dont les résultats vont effectivement peser sur la vie de tous.

C'est d'ailleurs le rôle de l'éducation permanente de favoriser ainsi la participation éclairée de tous à la production de la société (ce qui veut dire : à l'action de transformation de la société par elle-même).

Nous pouvons au moins, à l'appui de notre critique, essayer d'élucider les critères de jugement d'une action politique qui pourraient être dégagés d'une analyse de la politique comme champ si celui-ci était moins

déformé par le champ médiatique<sup>7</sup>. Nous montrerions au moins qu'une telle attitude réflexive est possible. Nous allons décliner quelques exemples de tels critères à partir de ce fait de structure : le champ politique est relativement autonome (par rapport aux champs religieux (séparation de l'Église et de l'État), économique...), mais a pour but de conduire la vie en société (en cela, il est une forte composante du champ du pouvoir qui permet d'agir dans tous les autres champs<sup>8</sup>).

°Un **premier critère** pourrait être que les agents du champ politique ne confondent pas l'autonomie avec le confinement : cette confusion, lorsqu'elle se produit, conduit le champ politique à tourner en quelque sorte sur lui-même (on parle alors de politique politicienne) au détriment de ce qui fait son sens et son enjeu : la conduite de la société. Les agents du champ politique placent alors leur propre intérêt avant celui de leurs mandataires et avant l'intérêt général.

Notons que ce critère est présent implicitement dans les bulletins des Ministres décernés par les journalistes du *Soir*, mais de façon très ambiguë ou peu compréhensible.

Les journalistes remarquent ainsi que le Ministre-Président Demotte a joué un rôle de médiation important (en dépassant donc les intérêts de son seul camp) :

« au sein de son gouvernement, on loue le rôle déterminant de Rudy Demotte dans les nécessaires phases de médiation entre partenaires de gouvernement : le Pacte d'excellence doit beaucoup à ses talents d'homme de consensus. » Le Ministre écope toutefois d'un 22/40 à propos de son action.

Quant au Ministre-Président Borsus, qui est aussi crédité d'avoir « mis de l'huile dans les rouages », les journalistes remarquent qu'il a été guidé par une frustration politicienne :

« Il affiche aussi un nombre incalculable de points adoptés par le gouvernement, dans un accès de boulimie politique qui témoigne de la grande frustration qui habitait le MR après ces années d'opposition. Avec Borsus, le gouvernement wallon a fait du chiffre ! La quantité y est, en tout cas. La qualité ? »

La note est cependant de 25/40...

La notation du Ministre Flahaut apparaît aussi surprenante :

« Le ministre a « fait le job », nous assurent ses collègues du gouvernement, même en dehors de son parti. Les évaluations extérieures ne viennent pas contredire ce jugement »

Résultat néanmoins : 22/40 ?

On nous objectera peut-être que d'autres éléments sont intervenus dans la note finale. Nous ne demanderions pas mieux que de les connaître (vraiment), ainsi que d'apprendre les processus de pondération qui ont été employés. Force est cependant de reconnaître que ce qui est disponible n'est guère probant.

Eviter le confinement du champ politique, ce n'est pas pour autant négliger ses règles spécifiques : par exemple le respect de l'accord de majorité en tension dialectique avec le programme du parti, le respect de la parole donnée aux partenaires, la poursuite de l'intérêt général.

°Un **deuxième critère** découle du premier : les agents du champ politique qui « font le job » se réfèrent explicitement et effectivement à des valeurs, à une représentation de ce qu'est la modernité qu'ils partagent avec leurs mandants (ce qui est bien différent d'une « vision » individualiste et de la plus-value automatique donnée à la boulimie de « réforme »).

7 Voici comment le journal présente le critère « action », qui vaut 40 points : « on juge des mesures prises par le ministre à l'aune de l'accord de gouvernement. En clair : le ministre a-t-il exécuté tout ou partie de sa feuille de route ? Par ailleurs, a-t-il pu réagir comme il se doit aux problèmes survenus durant la législature ? », V. Lamquin, « Le bulletin des ministres bruxellois... », *op. cit.*

8 Nous explicitons ce point dans notre analyse « Vie associative et champ du pouvoir », *Intermag.be*, 2018, <https://www.intermag.be/630>.

La remarque suivante exprimée à propos du Ministre Jéholet

« Du coup, une obsession : réformer et encore réformer, avec la manière forte comme on l'a vu à propos des aides à l'emploi APE. »  
n'empêche pas une note de 18/30 en matière de « vision ».

°Un **troisième critère** porterait sur le rapport entre les mandataires et les mandants : toutes sortes de connexions entre eux doivent assurer la légitimité de la délégation de pouvoir que les élus ont reçue ; un effort permanent de traduction des intérêts en intérêt général doit exister dans le chef des mandataires qui sont actifs dans le champ du pouvoir.

Ce qui est mis au crédit du Ministre Jéholet lorsqu'il

« s'attaque surtout à ce mammoth d'un milliard d'euros : les points APE. Il a failli réussir sa réforme contre vents et marées. Seule la défection d'une députée libérale a empêché le vote du texte au parlement. »  
n'aurait-il pas dû être interprété en sens contraire (et ne pas lui occasionner une note de 26/40) ?

°Un **quatrième critère** porte sans doute sur la capacité à composer avec des temps différents : le temps politique est fait de séquences relativement courtes, quand le temps social est long et ponctué de tout autre manière. Un mandataire ne peut se comporter sans se soucier des conséquences, comme s'il se disait « après moi le déluge », en se comportant comme ces cadres d'entreprises qui changent tous les trois ans sans jamais assumer les conséquences pour les travailleurs ou l'entreprise des réformes qu'ils n'ont pas manqué d'initier pour « marquer leur passage »<sup>9</sup>...

Le mandataire ne doit-il pas aussi veiller à ne pas laisser des groupes qu'il administre suspendus dans les trous noirs qu'il a créés par sa mauvaise anticipation de la différence des temps ?

Il suffit de penser ici encore à la réforme APE portée par tout le gouvernement wallon. Mais ce critère ne semble pas non plus avoir été mobilisé...

## CONCLUSION

Les divers bulletins accordés par les journalistes du *Soir* posent de nombreuses questions. Absence de critères réellement explicites et d'explication des notes, comme nous venons de le voir ; importation de critères issus de son propre champ dans un autre (comme si un arbitre de football prenait ses décisions en se référant aux règles du hand-ball...) ; auto-promotion comme arbitre agissant dans un champ sans toutefois se plier aux règles de celui-ci...

Les interrogations sont nombreuses sur les déformations du champ politique produites par les agents du champ médiatique. On peut surtout regretter que la coupure entre les élus et les électeurs que les journalistes sont prompts à dénoncer ne soit en partie produite par eux-mêmes, lorsqu'ils agissent « **en première personne** » dans le champ qu'ils prétendent observer, en lui appliquant des critères non dits, non appropriés, insuffisamment justifiés et qui décrédibilisent ceux qui sont observés, alors même que les prétendus observateurs ne s'appliquent pas à eux-mêmes ce qu'ils font subir aux autres.



### Pour citer cette analyse

Jean Blairon et Jacqueline Fastrès, « Les « bulletins » des Ministres - Une déformation dangereuse du champ politique », *Intermag.be*, RTA asbl, mai 2019, URL : [www.intermag.be/667](http://www.intermag.be/667).

<sup>9</sup> Dérive dénoncée par Danièle Linhart dans son ouvrage *Travailler sans les autres ?*, Paris, Seuil, 2009.